

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3382**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully - Givors - Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Conventions locales d'application (CLA) du contrat de ville métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030 pour les Communes de Givors, Oullins-Pierre-Bénite et Ecully

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

**Rapporteur** : Monsieur Renaud Payre

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3382**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Ecully - Givors - Oullins-Pierre-Bénite

Objet : Conventions locales d'application (CLA) du contrat de ville métropolitain 2024-2030 - Engagements Quartiers 2030 pour les Communes de Givors, Oullins-Pierre-Bénite et Ecully

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Pilotage urbain

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte d'élaboration du contrat de ville métropolitain engagements Quartiers 2030**

Le nouveau contrat de ville métropolitain Engagements Quartiers 2030, renouvelant les engagements des partenaires de la politique de la ville en faveur des quartiers les plus fragiles de la Métropole, a été approuvé par délibération du Conseil n° 2024-2285 du 11 mars 2024. Il est conclu pour une durée de six ans, de 2024 à 2030, avec une clause de revoyure à mi-parcours en 2027.

Ce contrat comprend six enjeux structurants concernant tous les temps de vie des habitants qui ont été définis conjointement par la Métropole, l'État et les partenaires :

- accès aux droits et aux services : des services publics mieux connus, plus accessibles et des habitants acteurs de leurs parcours : "favorisons l'accès aux droits des habitants, aux ressources de leur ville et de leur Métropole",
- sécurité et tranquillité : des quartiers plus sûrs, des espaces de vie plus accueillants : "nos engagements pour la tranquillité par la présence humaine de proximité",
- emploi-insertion et économie : se former, travailler, entreprendre, s'engager : "pouvoir agir et se réaliser",
- scolarité, éducation populaire et parentalité : "bâtissons ensemble l'avenir de nos jeunes",
- logement, environnement et transition écologique : "de chez soi au cœur des quartiers, façonnons un environnement où il fait bien vivre",
- culture, sport, santé-bien-être, vie associative : épanouissement, bien-être individuel et collectif, territoires d'émancipation : "se construire à tous les âges".

Le contrat de ville métropolitain constitue un socle d'engagements permettant à chaque commune de déterminer dans sa CLA son projet de territoire et ses priorités d'intervention. L'élaboration concomitante du contrat et des CLA a permis d'articuler les deux niveaux d'engagements nécessaires : les stratégies publiques d'échelle métropolitaine et les projets de territoires locaux. L'ensemble des signataires du contrat de ville métropolitain a également vocation à signer les CLA.

Les communes relevant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville, fondée sur les critères de revenus et de concentration des populations de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation et dont les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sont déterminés par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023. Ces communes sont invitées à élaborer et présenter une CLA. Il s'agit des Communes de Bron, Décines-Charpieu, Écully, Givors, Grigny, La Mulatière, Lyon, Meyzieu, Oullins-Pierre-Bénite, Rillieux-La-Pape, Saint-Fons, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Vernaison et Villeurbanne.

La Métropole a identifié des quartiers populaires métropolitains (QPM). Il s'agit de secteurs de pauvreté qui, sans atteindre les difficultés des QPV, méritent une attention des politiques publiques. Les communes, ne disposant pas de QPV mais ayant des QPM, sont également invitées à élaborer et présenter une CLA. Il s'agit des Communes de Caluire-et-Cuire, Feyzin, Fontaines-sur-Saône, Irigny, Mions et Neuville-sur-Saône.

## II - Les CLA présentées

### 1° - CLA de Givors

À l'issue de l'évaluation de sa précédente CLA, la Ville de Givors a souhaité pour la période 2024-2030 proposer une CLA territorialisée, intégrant des actions communes aux trois QPV (centre-ville, Les Plaines et Les Vernes) mais aussi, et surtout, des actions spécifiques par QPV.

En complément des Assises des quartiers populaires portées par la Métropole, la Ville de Givors a souhaité, en juin 2023, dans le cadre de l'évaluation de sa CLA, organiser un grand temps fort en direction des habitants des QPV afin de leur laisser la parole sur les grands enjeux à porter. Les enjeux identifiés avec les habitants ont été travaillés dans le cadre d'instances d'écriture de la CLA, afin de constituer le socle indispensable à la définition des grandes orientations de la CLA.

Des enjeux communs avec le diagnostic métropolitain ont été déterminés :

- l'éducation en intervenant sur la réussite éducative, la parentalité et la jeunesse,
- l'emploi en se focalisant sur l'orientation (scolaire et professionnelle), la levée des freins à l'emploi et la mobilisation des acteurs et dispositifs,
- l'habitat/cadre de vie (gestion sociale et urbaine de proximité -GSUP-) en imaginant les modes de gestion de demain sur l'espace public comme dans les espaces des bailleurs sociaux et des copropriétés, en développant les interventions qui favorisent le mieux vivre dans son logement ou encore en articulant davantage les enjeux de la GSUP avec ceux de la tranquillité résidentielle,
- enfin, la citoyenneté et l'émancipation en favorisant la participation des habitants, en développant l'engagement associatif ou en travaillant l'égalité femmes/hommes.

En complément, deux préoccupations majeures pour le territoire, qui contrastent avec les enjeux métropolitains et qui caractérisent la spécificité du territoire givordin, ont été identifiées :

- la santé en agissant sur la prévention au sens large et en y intégrant la question du vieillissement de la population, les enjeux de santé mentale, notamment chez les jeunes, et bien évidemment la démographie médicale devenue un enjeu majeur pour les habitants, notamment dans des environnements sociaux fragiles,
- enfin, l'animation des espaces et des équipements publics apparaît comme un enjeu majeur commun aux trois QPV, notamment pour les habitants. Il sera ici questionné la stratégie locale en matière d'évènementiel, les actions hors les murs des acteurs locaux ou encore l'animation des espaces et équipements publics.

Afin de traiter ces enjeux, la CLA expose 167 engagements pris pour les trois QPV de la Ville jusqu'en 2030, dont 75 % des engagements sont de droit commun. Des objectifs opérationnels sont déterminés pour l'ensemble des quartiers et à l'échelle de chacun des QPV.

Les engagements de la Métropole mentionnés dans la CLA de Givors peuvent s'appuyer sur des appels à projet ou des instructions techniques avant de décider de leur mise en œuvre locale, aussi, leur citation dans la CLA ne vaut pas engagement à réalisation sur le territoire de Givors.

La Ville de Givors a délibéré la CLA le 28 mars 2024.

## 2° - CLA d'Oullins-Pierre-Bénite

Avec la fusion des Villes d'Oullins et de Pierre-Bénite au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la Commune nouvelle propose une convention locale unifiée intégrant les trois QPV (Haute-Roche, la Saulaie, le Roule-Cadière) et les deux QPM (le Golf et Ampère). L'ensemble de ces cinq quartiers représente un peu plus de 6 000 habitants.

En complément des Assises des quartiers populaires portées par la Métropole, la Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a organisé une démarche d'évaluation coconstruite et participative de la précédente CLA ainsi qu'un bilan des programmations politiques de la Ville depuis 2015. Cette démarche a permis d'identifier les réalisations positives pour chaque quartier (par exemple pour Haute-Roche, l'impact du passage en réseau d'éducation prioritaire et la création de jardins potagers ; pour la Saulaie, les actions de la conseillère numérique et l'intervention de plusieurs associations sur l'accès aux droits.). Le passage de certaines actions de la politique de la ville dans le droit commun est souligné (par exemple le *busing* : transport d'élèves de CM1 et CM2 de la Saulaie vers quatre autres écoles élémentaires de la Ville).

La dynamique du sud-ouest lyonnais (intercommunalité de projet entre Oullins-Pierre-Bénite, La Mulatière, Irigny, Saint-Genis-Laval, Vernaison et Brignais) a permis de mutualiser des moyens entre les communes en matière d'emploi-insertion mais également autour du numérique, de l'accès aux droits, d'une plateforme linguistique intercommunale ou encore sur l'auto-réhabilitation accompagnée.

Les habitants et les partenaires ont contribué à la définition de la stratégie d'intervention pour 2024-2030 à travers plusieurs ateliers de travail comprenant des déclinaisons opérationnelles adaptées à chaque territoire.

Cinq axes stratégiques sont définis, pleinement en phase avec les enjeux métropolitains :

- favoriser l'emploi des habitants,
- améliorer le cadre de vie et l'habitat,
- accompagner dans la réussite éducative les parents et les enfants,
- favoriser l'inclusion sociale et citoyenne,
- améliorer la tranquillité et la cohésion sociale dans les quartiers prioritaires.

La spécificité du territoire et de la CLA sont à souligner sur trois points :

- le travail local d'interconnaissance des acteurs et des actions, notamment porté par l'équipe politique de la ville,
- une méthode claire d'articulation locale entre la politique de la ville et le droit commun pour les cinq axes stratégiques d'intervention,
- des actions spécifiques en matière de proximité et d'aller vers pour favoriser l'accès à l'offre sportive et culturelle, pour l'organisation de manifestations qui rassemblent les différents quartiers, pour accompagner la parentalité et la prévention en direction des jeunes.

L'organisation de la gouvernance locale est clairement exposée permettant un suivi des réalisations, la participation citoyenne et la poursuite de l'intercommunalité de projet.

La Ville d'Oullins-Pierre-Bénite a délibéré la CLA le 9 avril 2024.

## 3° - CLA d'Écully

Le quartier des Sources-Le-Perollier fait partie de la nouvelle géographie prioritaire de QPV établie à partir du critère des revenus selon la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy. Ce quartier, précédemment classé en veille active, s'est fragilisé ces dernières années malgré la mise en place d'actions partenariales. L'évaluation de la précédente CLA ainsi que la concertation avec les habitants et les acteurs du territoire (centre social, groupe scolaire, maison de quartier, le bailleur social Alliade habitat, la Maison de la Métropole, le centre communal d'action sociale) a permis d'enrichir le diagnostic et d'identifier les atouts et les forces du territoire.

Cinq défis à l'échelle du quartier sont posés pour le prochain contrat de ville :

- l'ouverture du quartier par son désenclavement et une mixité accrue,
- l'amélioration du vivre ensemble et de la sécurité,
- l'évolution des trajectoires individuelles (éducation, insertion, citoyenneté, parentalité, santé, autonomie, etc.),
- la prise en compte de la transition écologique.

La CLA propose une stratégie en cinq axes assortis d'exemples d'actions emblématiques et d'indicateurs d'évaluation :

- améliorer le cadre de vie et l'habitat des habitants,
- garantir la tranquillité et la sécurité de tous,
- investir dans les capacités des parents pour leur permettre d'incarner le rôle de premier éducateur et investir dans l'avenir des enfants *via* leur réussite éducative et citoyenne,
- lever les freins de l'accès à l'emploi et favoriser l'employabilité des habitants,
- élever la cohésion sociale autour du vivre ensemble, notamment en direction des jeunes et des seniors.

Une instance de participation citoyenne au sein du quartier des Sources le Perollier sera mise en place avec des actions de mobilisation au plus près des habitants. La gouvernance locale de la CLA sera pilotée par la Ville d'Écully en lien avec l'État, la Métropole et les partenaires locaux.

La Ville d'Écully a délibéré la CLA le 3 avril 2024 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** le contenu des CLA du contrat de ville métropolitain 2024-2030 présentées par les Communes de Givors, Oullins-Pierre-Bénite et Ecully.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites CLA avec l'État et ses agences, les organismes de logement social, la Caisse d'allocations familiales du Rhône et les Communes d'Écully, Givors, Oullins-Pierre-Bénite ainsi que tous les actes afférents et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322178-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---